

Technique vocale

Conditions générales

Adrien Poupin
V. I.O (01/08/2013)

Les présentes conditions d'utilisation sont conclues d'une part par Adrien Poupin (voir www.adrien-poupin.fr), et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant souscrire à la formule de cours de technique vocale au forfait¹.

1. Objet

Les présentes conditions d'utilisation visent à définir les relations entre Adrien Poupin et l'élève et les conditions applicables à toute souscription à la formule de cours de chant.

La souscription à la formule implique une acceptation sans réserve par l'élève des présentes conditions d'utilisation.

Ces conditions d'utilisation prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Adrien Poupin.

Adrien Poupin se réserve de pouvoir modifier ces conditions d'utilisation à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la souscription par l'élève.

2. Caractéristiques des biens et services proposés

Le service proposé consiste à recevoir un cours de technique vocale par semaine, dispensé par Adrien Poupin ou par un tiers (voir plus bas).

Cette formule a pour objectif de promouvoir et favoriser un enseignement régulier et de fond de la technique lyrique. Cet enseignement est destiné à tous, enfant comme adulte.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Le cours hebdomadaire dure une heure.
- Un horaire fixe est privilégié ; les rendez-vous sont pris pour tout le mois, au plus tard dès le premier cours du mois.
- L'élève s'engage à arriver à l'heure à son cours. Tout retard ne saurait être rattrapé par la suite.
- En cas de désistement, l'élève s'engage à prévenir au moins 24h à l'avance, afin de définir un rendez-vous de remplacement durant le même mois.
- En cas de désistement de dernière minute (i.e. moins de 24h), le cours n'est pas remplacé.
- En cas de force majeure (accident de personnes, conditions météorologiques exceptionnelles, ...), le cours pourra être remplacé.
- En cas de désistement de la part du professeur, celui-ci s'engage à le remplacer selon ses possibilités.
- Lors des vacances scolaires, il n'y a pas d'obligation de cours.

¹ Voir www.adrien-poupin.fr/cours pour plus d'informations.

3. Tarification

La formule de cours de chant proposée sur www.adrien-poupin.fr/cours est facturée à l'heure, selon les tarifs indiqués sur le site, et réglable à l'avance le premier cours de chaque mois.

De plus, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de force majeure, le nombre de cours dûs est noté et transférable ultérieurement si cela est possible.

4. Responsabilité

Adrien Poupin, dans le processus de dispense des cours, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage quelconque sur la santé.

Le cours de technique vocale se veut ouvert à tous, et le professeur tient compte en pratique de l'état de santé de l'élève. Néanmoins, le cours contient classiquement quelques exercices physiques (étirements, respiration, ...) ; l'élève s'engage, en cas de problème de santé susceptible d'avoir une incidence sur les cours, à en avertir le professeur afin qu'il puisse adapter sa pédagogie.